

Pénurie de candidats ou ostracisme corporatif ?

Un texte de Thomas Regazzola, décembre 2018

Alors que le nombre d'héritiers ne permet plus de remplacer les retraités productivistes, on constate une forte augmentation d'installations qui ressemblent, de moins en moins, à l'agriculture conventionnelle. Ces nouveaux venus recherchent une éthique du travail et un lien avec la nature. Ils s'accommodent de surfaces et de revenus modestes, privilégient la qualité, la transformation, les circuits courts et sont porteurs de valeurs partagées par nombre de citoyens désireux de se rapprocher des producteurs de nourriture. Leur installation se heurte, non seulement, à des obstacles dressés, délibérément, par la « corporation », mais aussi à une structure foncière formatée par un demi-siècle de productivisme acharné qui a rendu les reprises de plus en plus difficiles. Se pose, alors, la question sacrilège d'une déconstruction des structures foncières qui redonnerait à la terre une mobilité suffisante pour que ces nouveaux venus, aux modes d'existence, de culture et de commercialisation inhabituels, puissent obtenir l'outil de travail indispensable à leur installation.

Malgré la mise en place, dès 1995, de différents dispositifs¹, censés encourager les installations, le déclin du nombre d'exploitations agricoles se poursuit inexorablement.

Les recherches, conduites au début des années 2000², ont mis en évidence que :

- l'agriculture perd 10 000 chefs d'exploitation par an, car les 27 000 départs annuels sont loin d'être compensés par les 16-17 000 nouvelles installations.

- plus d'un tiers des installations s'établissent Hors Cadre Familial (HCF) et leur proportion a plus que doublé en dix ans;

- le nombre d'installations ne bénéficiant pas de la DJA (dotation jeune agriculteur) est, lui aussi, en constante augmentation, depuis, au moins 1995, pour dépasser 60 %, en 2006;

- 8 000 installations (60 %, soit la majorité) sont exclues des aides d'État, parce qu'elles ne correspondent pas à l'une ou à l'autre des conditions requises : les producteurs(trices) sont trop âgés, RMIstes, pas de diplômes agricoles, trop petite surface, production « atypique »...

C'est dire que le territoire agricole est en train d'évoluer sous la poussée de deux dynamiques opposées :

- d'une part, le nombre résiduel de familles d'exploitants conventionnels n'engendre plus la quantité d'héritiers nécessaires au renouvellement de la profession, d'autant qu'une partie d'entre eux³ s'orientent vers d'autres secteurs ;

- d'autre part, une forte augmentation de nouveaux venus, aux profils atypiques, sans lesquels le déclin des exploitants conventionnels serait bien plus rapide.

Des nouveaux venus au profil fort différent

Quelle que soit leur filiation ou leur origine géographique, qu'ils soient jeunes ou de plus de 40 ans... ces nouveaux venus qui s'installent à contre-courant des politiques officielles, ressemblent de moins en moins aux exploitants conventionnels qui les regardent comme des aliens. Ils n'en font pas moins preuve de détermination, de capacité de travail et d'initiative. Pour financer du foncier, du cheptel, des bâtiments d'élevage, des équipements de transformation, ils en passent⁴ par la vente de biens personnels, des emprunts familiaux, des aides des collectivités locales ; ou alors, ils se replient sur le maraîchage, l'apiculture, les escargots, la spiruline, voire la cueillette/transformation (sirops, hydrolats, vinaigre, confits, confitures).

Souvent, ils s'accommodent d'une installation progressive, financée par la pluriactivité, au fur et à mesure de la construction du projet. Tout en se satisfaisant de petites surfaces (26 ha, en moyenne), ils contribuent à l'emploi

¹ En 1995, le CNJA (qui deviendra JA, en 2002), lance une « Charte à l'installation » ; en 2002 le « Livre blanc de l'installation » ; en 2012, le « Pacte pour l'installation ». Leur échec est avéré : le nombre d'installés aidés stagne autour de 5-6000/an, très loin de l'objectif affiché de 12000.

² Ces recherches ont ciblé soit les installations n'ayant pas bénéficié des aides d'État (Installations Non Aidées : INA), soit celles qui ont eu lieu Hors Cadre Familial (HCF). Par contre, rien ne semble avoir été entrepris pour étudier les projets n'ayant pas abouti à une installation, les raisons du rejet des dossiers et la destination finale du foncier correspondant.

³ On conçoit que les enfants ne soient pas séduits par l'expérience de parents abandonnés aux "forces du marché", par ces mêmes structures qui les ont poussés à s'agrandir, à investir et à s'endetter.

⁴ Faute de DJA, le crédit bancaire devient presque inaccessible.

bien plus que les exploitations conventionnelles, dont la surface moyenne ne cesse de s'accroître. Enfin, ils démontrent leur fiabilité, puisque, après 10 ans, la grande majorité d'entre eux se maintient.

Ils parlent souvent d'échapper aux relations hiérarchiques, de retrouver la cohérence éthique d'un travail physique dans la nature, auto-produisant son alimentation, protégeant l'environnement et la biodiversité. Si le niveau de revenu ne constitue pas l'objectif principal, ils n'en veillent pas moins à s'approprier la valeur ajoutée, en privilégiant la qualité, l'agriculture biologique, la transformation, les circuits courts ou des formes de diversification (gîtes, fermes auberges, accueil pédagogique ...).

Les recherches soulignent que ces installations, échappant à la normalisation de la corporation, représentent un atout pour la vie sociale, économique et politique des territoires, dont l'importance va bien au-delà de leur poids quantitatif et même de leur fonctionnalité agricole. En générant emplois et services, ces activités mettent en place une économie qui ne fonctionne pas sur le mode *concentration-captation*, mais sur celui *dissémination-redistribution*, au sein de cette fraction (non négligeable) de la société civile qui recherche le contact avec les producteurs de sa propre nourriture, dont elle partage les aspirations et les valeurs.

Cette proximité inédite entre citoyens et paysans enrichit considérablement les ressources collectives disponibles localement : constitution d'associations qui offrent un accompagnement non-conventionnel à ceux que les structures officielles négligent⁵, élaboration de dispositifs locaux de circulation marchande, indépendants de la grande distribution (vente directe à la ferme, Amap, marchés et magasins de producteurs, etc). En somme, en consolidant le tissu social, la conservation (et l'accroissement) des installations « atypiques » joue un rôle dans la gouvernance des territoires en renforçant les liens entre ville et tissu rural.

L'establishment agricole se montre profondément réticent (pour ne pas dire hostile)

Pourtant, l'establishment agricole, dans son ensemble, semble ne s'y intéresser qu'à contre-cœur, comme si la terre cultivable ne pouvait être mise en valeur qu'en s'intégrant aux firmes agro-alimentaires⁶, dépendantes de la chimie, des énergies fossiles et en s'adressant au marché global.

Ce sont, bien sûr, les voisinages (propriétaires fonciers, exploitants conventionnels, cédants), qui maugréent qu'on aurait bien mieux utilisé ces terres pour agrandir des exploitations existantes... Ce sont, surtout, les structures professionnelles et les banques, s'accrochant aux critères de taille, de quantité, de compétition et de profit, pour contrarier tout ce qui diffère de leur univers culturel.

Le « *Livre noir de l'installation* » (2012) montre comment les gestionnaires du PPP⁷ utilisent le dispositif pour décourager certains candidats, pour infléchir certains projets dans un sens plus conforme à l'agriculture conventionnelle et pour ne retenir que ceux inscrits dans une optique purement économique et comptable, au grand dam du pluralisme et de la neutralité, prescrits par les textes.

Nombre d'installés « hors cadre » témoignent que les seules offres qu'on leur a proposé n'avaient aucun rapport avec leur demande, concernaient des exploitations très éloignées de leur projet, bien trop grandes, exigeant des financements hors des possibilités dont ils avaient fait état. Ils confessent que l'indifférence, voire le mépris, qui a accueilli leurs projets de petite taille, leurs méthodes de culture alternatives et de distribution indépendante, ont fini par les détourner des structures officielles⁸.

Quand les acteurs dominants se plaignent de la « *raréfaction des vocations* », déplorent « *qu'on ait tant de mal à trouver de candidats crédibles* » et que « *nombre de fermes ne trouvent pas reprenneur* », il est bon de se souvenir des témoignages de ces nouveaux paysans et de garder à l'esprit :

- qu'en jouant l'inertie des structures établies contre les nouveaux venus, l'administration et la corporation professionnelle ont concentré tout ce qui était à louer ou à vendre dans des exploitations de plus grande taille,
- que, déjà, elles ont donné une forme telle à une partie très importante des terres agricoles, que seuls des reprenneurs dotés de ressources financières importantes peuvent y avoir accès,

⁵ Nourries par la solidarité citoyens-paysans, ces structures non-conventionnelles, généralement locales, prêtent main forte à tout porteur de projet, notamment étranger au milieu agricole, en lui facilitant l'accès au foncier et en lui proposant des formes d'accompagnement et de sécurisation spécifiques.

⁶ À ce propos voir <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/09/14/consomm-acteur-ou-citoyen-concerne-une-nouvelle-contribution-de-thomas-regazzola>

⁷ En 2009, le PPP a été mis en place, avec sa porte d'accès, le « Point Accueil Installation » qui a remplacé les anciens PII. En principe, ces nouveaux dispositifs doivent être ouverts à tout porteur de projet et valoriser les compétences de chacun, prenant en compte non seulement les critères économiques conventionnels, mais aussi la notion de projet de vie et de « vivabilité ».

⁸ Voir, à ce propos, le récit édifiant publié par Reporterre (Janvier 2017) : <https://reporterre.net/Installation-agricole-les-neo-paysans-ne-sont-pas-bienvenus>

- que, pendant plusieurs décennies, au nom de la compétitivité, elles ont encouragé l'homogénéisation de territoires entiers⁹, rendant leur reconversion-transition encore plus difficile.

Aujourd'hui, cette mise en forme globale est si avancée qu'en 2010, 50 % de la surface utile nationale appartiennent aux 10 % des plus grandes exploitations.

Ainsi, un demi-siècle de modèle productiviste aura préparé, peut-être sans le savoir, cette agriculture sans paysans (mais avec son salariat agricole, inévitable jusqu'à l'avènement des robots), où des grandes étendues de terres pourront être gérées et exploitées par des sociétés agro-industrielles (pourquoi pas, étrangères), voire négociées en bourse par des investisseurs financiers.

Tout semble, désormais, se passer comme si, après un demi-siècle de lamentations sur la petite taille de fermes non compétitives, on avait intériorisé que la forme véritable de la surface cultivable était celle de l'exploitation poursuivant le mirage des agrandissements et de la compétition sur les marchés globaux... Comme si, désormais, il était inconvenant de se rappeler que ce processus d'agrandissement et d'investissements est susceptible de déconstruction¹⁰... Comme si on ne savait plus que la dimension n'est qu'un fétiche social, que la forme « ferme » peut être démembrée, désassemblée, débitée et que l'étendue du foncier indifférencié qui en constitue le substrat, peut être attribuée aux différents porteurs de projets de mise en valeur, en fonction de leurs besoins.

La « rareté de candidats » ne tient pas à la dégradation de l'image du travail de la terre... Elle tient au fait qu'à des nouveaux venus recherchant, tout simplement, de la terre, le système institutionnel ne sait proposer que des « exploitations », ayant subi, pendant plusieurs décennies, un énergique formatage foncier productiviste.

Des présences d'un autre type

Nombre de témoignages récents, d'opérateurs très proches du terrain, soulignent que, si on ne manque pas d'acteurs voulant s'installer et vivre du travail de la terre, le contexte les empêche de concrétiser leurs projets. L'incipit du « *Livre noir des installations* » précise que les candidats ne manquent pas, bien que trop peu réussissent à franchir le parcours du combattant de l'installation. *Repères paysans* confirme qu'un courant non négligeable de transfuges du salariat et de l'urbain alimente une paysannerie post-moderne, sans trouver, toujours, de terres, ou alors à des prix qui les forcent à abandonner leur projet. La *Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor (Ciap 22)* reçoit de plus en plus de demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, cadres, et ingénieurs désirant changer de vie pour se lancer dans un projet agricole. De même, en Loire-Atlantique, sur les 115 stagiaires, accueillis de 2012 à 2017 par la *Ciap 44*, 50 étaient en reconversion professionnelle, non issus du milieu agricole. *L'Adéar* (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural) écrit en 2018 : « Nous sommes sollicités tous les jours par des porteurs de projets innovants, voulant vivre de leur travail, sur une petite ferme ». Ces nouveaux profils font évoluer le métier d'agriculteur, même lorsqu'ils manquent des connaissances indispensables.

Même son de cloche chez des experts-chercheurs chevronnés; *F. Purseigle* (Agro Toulouse) explique : « Depuis une dizaine d'années, le nombre d'installés étrangers au milieu agricole s'inscrivant dans la durée, ne cesse de s'accroître ». *R. Le Guen* (Esa Angers), intervenant en 2018 à l'assemblée générale de la FDSEA 22 : « Il n'y a pas de crise de vocation car le nombre de candidats extérieurs est très dynamique et équivaut à ceux qui partent. Si demain on veut garder un tissu rural vivant, il faudra certainement le développer ».

On est frappés de retrouver dans le *Rapport d'information de la Mission commune sur le foncier agricole* (Assemblée Nationale, décembre 2018) nombre d'idées de l'appel des Marcheurs-CycloPaysan (2011) et de suggestions-revendications que Fademar et Confédération paysanne avançaient déjà lors du « *premier congrès national de l'installation progressive* » de Nîmes en 1999.

Adapter les régulations de l'installation devient indispensable car, désormais, celles-ci menacent, non tant l'agriculture, comme productrice de denrées, mais l'existence de la figure sociale du paysan, comme producteur articulé à une société locale.

Au-delà des artificialisations et de la rétention foncière (encore plus considérable), il s'agit :

- de moderniser la politique de structures en déconstruisant le mythe de l'agrandissement¹¹ qui facilite la spéculation, tout en interdisant les reprises,

⁹ Les chambres d'agriculture de certains territoires, devenus des véritables fiefs de l'élevage hors sol, se demandent si le défi du départ à la retraite d'une majorité des exploitants actuels dans les cinq prochaines années, « ne devrait pas être relevé en développant le salariat agricole ».

¹⁰ Même au prix du partage de certaines « exploitations » dans leur forme actuelle de façon analogue à la rénovation urbaine qui démolit des barres HLM pour redonner de la mobilité au logement et favoriser la mixité sociale.

¹¹ De 2010 à 2016, la taille des exploitations a augmenté de 11 %, leur nombre a diminué de 12 %.

- d'empêcher que les formes sociétaires camouflent la propriété,
- de contenir les sociétés à vocation agricole, le travail agricole délégué, prémices d'une agriculture de rente, de firme,
- de définir l'agriculteur de façon à ne pas exclure des profils diversifiés, au bénéfice de la mobilité sociale, professionnelle et d'emploi
- de redonner à la terre une mobilité suffisante pour que des candidats, motivés plus par un mode de vie que par un revenu, puissent accéder à cet outil de travail, quand bien même leurs modes de culture, de commercialisation et d'existence s'écarteraient des normes canoniques.

Il va sans dire qu'un tel bouleversement ne pourra se faire sans une détermination politique et des investissements aussi importants que ce qu'il a fallu déployer entre 1964 et 1984, pour servir l'Indemnité Viagère de Départ à 650 000 petits paysans âgés... pour remembrer 12 millions d'hectares... pour effacer cette « *agriculture sous-développée, refuge des vaincus* »... pour focaliser les exploitants productivistes sur la production hors-sol de *commodities* destinées au marché global (viande, bœuf, porc, lait, volaille de chair)... pour les noyer dans les emprunts, les équipements, les intrants, dans cette agriculture gaspilleuse de ressources et d'énergie... et renverser l'équilibre alimentaire traditionnel, dans ce « *tout protéines animales* », si pernicieux pour la santé publique.

En corrigeant les dérives endogamiques de la profession, il s'agit, en somme, de refonder la politique foncière, non seulement, en fonction d'une agriculture productrice de denrées pour le marché global, mais aussi, en tant que pratique sociale, facteur de développement local, catalyseur de communauté, de société et d'identité territoriale, indispensables ferment pour la restauration du lien urbain-rural.

Bibliographie.

- FIA-AVENIR : *Diagnostic des fermes en installations progressives*. Conféd, Cedapa 2001
<www.avenir5962.org/public/DocumentsAVENIR/DiagnosticsInstallations.pdf>
- F. Lefebvre, M. Quelen : *Le devenir des agriculteurs hors Cadre Familial*. Adasea 2004.
<https://ec.europa.eu/eip/agriculture/sites/agrieip/files/synth_le_devenir_des_agri_hcf.pdf>
- C. Kachkouch-Soussi : *Agir sur le foncier pour une agriculture durable et paysanne*. Migrinter- Poitiers 2009
<www.agriculturepaysanne.org/files/Agir-sur-le-foncier-Claire-K.-Soussi-oct-09.pdf>
- M-L. Soulier : *L'agriruralité-entre-rêve-et-réalités*. Un. Lyon II; 2010
<www.memoireonline.com/03/11/4308/Lagriruralite-entre-rves-et-realites.html>
- A. Kernaleguen : *Comment les agriculteurs hors DJA financent-ils l'installation ?* Montpellier SupAgro 2011
<http://miramap.org/IMG/pdf/2010_A-Kernaleguen_Installations_Hors_DJA.pdf>
- *Livre noir de l'installation*. Confédération Paysanne 2012.
<www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/LIVRE_NOIR.pdf>
- Chambre agriculture Bretagne : *Publics non issus du milieu agricole; Besoins en formation professionnelle et accompagnement* 2012
[www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14592/\\$File/Publics-non-issus-milieu-agricole-resumé-fev%202011.pdf?OpenElement](http://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14592/$File/Publics-non-issus-milieu-agricole-resumé-fev%202011.pdf?OpenElement)
- ASP : *Installation sans DJA* (2012) <www.orda-lr.org/IMG/pdf/installation_sans_dja_asp_etudes_2012.pdf>
- A. Choplin : *Accompagnement et financements des non-bénéficiaires de la DJA* Supagro Montpellier 2013
http://web.supagro.inra.fr/pmb/opac_css/doc_num.php?explnum_id=1616
- *Repères paysans* 2016. Organe des "Cafés paysans" de Grenoble www.reperes-paysans.org
- *Actes des Assises de la Transition alimentaire, agricole et de la pêche*. Lorient, 2017
- *Les néo-paysans, aubaine ou fléau pour l'agriculture ?* 2017.
<https://wikiagri.fr/articles/les-neo-paysans-aubaine-ou-fleau-pour-lagriculture-/14311>
- Transrural initiatives. 15 MAI 2018 : *L'installation agricole atypique, avec ou sans aides ?*
www.transrural-initiatives.org/2018/05/linstallation-agricole-atypique-avec-ou-sans-aides
- Télégramme 11 Mai 2018 : *Loudeac souhaite développer le salariat agricole*
www.letelegramme.fr/cotes-darmor/loudeac/agriculture-le-territoire-de-loudeac-en-mutation-11-05-2018-11955163.php
https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=22
<https://www.cyclopaysannpdc.net>
<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i1460.pdf>